VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

—:o:—

PROPRIETE COMMERCIALE ET RESIDENCE.

VENTE POUR COMPLETER UN PARTAGE.

Beau Cite de Commerce Magasin en Briques à Quatre Etages,

No 512 rue Magasin, au-dessus de la rue Poydras.

Propriété de résidence double, bien située et améliorée.

Nos 1616 et 1622 rue Erato, près de l'avenue St-Charles.

Grand magasin en briques à trois étages et résidence. Bel endroit pour commerce.

No 1423 rue Dryades, en face du Marché Dryades.

A côté de l'encoignure de la rue Melpomène.

LOTS ET RESIDENCE.

Rue Webster, à l'encoignure de la rue Patton

ET CONTIGU AU

Grand lot, rue Patton, le lot faisant face à la rue Constance.

Les deux derniers lots, s'étendant au travers de l'ilet de la rue Constance, à la rue Patton, terrain élevé, voisinage au-dessus du Parc Audubon.

JEUDI, le 2 Mars 1905,

A midi, il sera vendu à l'encère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN vertu d'un décret de partage dans le procès d'Ellen A. Gilmore et als. vs Thomas N. Gilmore et als, No 73,583—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 2 mars 1905, à midi, les ci-après décrites propriétés sur les termes et conditions en cesi ci-après mentionnés, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Paydras, Fenchez et Lafayette, désigné par le No cinq, d'après un plan dressé par C. A. Hidas, le 26 février 1853, et déposé comme plan No 235 en l'étude de Gayol, pour références; ledit lot mesurant vingt et un pieds et quatre lignes de face à la rue Magnolia, soixante six pieds huit pouces de profondeur sur le côté contigu au lot numéro quatre, à laquelle profondeur ledit lot diminue en largeur de onze pieds sept pouces et a une autre profondeur d'environ huit pieds et quatre lignes et la profondeur sur le côté vers la rue Lafayette d'environ soixante quatorze pieds, trois pouces et quatre lignes, le tout en mesures américaine. Les améliorations consistant en un magasin en briques à quatre étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905; loué $50 par mois.

2° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans la deuxième municipalité de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalie, l'avenue St Charles et la rue Carondelet, et désignés par les numéros dix et onze sur un plan numéro vingt et un, du livre des plans de C. A. Stringer, notaire, lesquels dits deux lots mesurant chacun, en mesure américaine, vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Erato sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant en une résidence double à deux étages, sujetis au bail expirant le 30 septembre 1905. Le loyer du No 1616 est de $30 par mois et celui du No 1622 $35 par mois. La maison est une vaste résidence double à deux étages, se trouvant retirée de la rue et est par elle-même bien située, grillage en fer, rues asphaltée, à environ 120 pieds de l'avenue St. Charles, une des meilleures et des plus agréables localités pour les gens d'affaire.

3° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Thalie et Melpomène, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Dryades sur environ quatrevingt seize pieds de profondeur et formant la partie la plus près de la rue Thalie, de cette plus grande portion de terre mesurant environ quarante cinq pieds de face sur ladite rue Dryades par la profondeur ci-dessus mentionée d'environ quatrevingt seize pieds sur laquelle dite plus grande portion de terre formant une portion des deux lots originaux Nos 1 et 2 dans l'ilet No 1, d'après le plan de A. S. Phelps, voyer, daté le 5 février 1846 et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville, connu comme le No 1423 rue Dryades. Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à trois étages, sujet au bail de $35 par mois expirant le 30 septembre 1905.

4° Deux lots de terre situés dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Webster, Constance, Patton et la ligne Bloomingdale, désignés comme lots huit et neuf sur un plan annexé à un acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, daté le 26 juin 1894, d'après lequel plan ledit lot huit mesurant trente quatre pieds trois pouces de face à la rue Constance sur cent quarante cinq pieds de profondeur et ledit lot neuf mesurant trente huit pieds quatre pouces de face à la rue Patton sur cent quarante cinq pieds de profondeur.

5° Une certaine portion de terre située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Patton, Constance Webster et State, et la ligne Bloomingdale, désignée par la lettre A sur un plan annexé à un acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, daté le 22 janvier 1895 d'après lequel dit plan ladite portion de terre mesurant soixante quatre pieds quatre pouces de face à la rue Webster sur cent vingt pieds de profondeur et façade entre lignes parallèles à la rue Patton, formant encoignure des rues Patton et Webster et contigu dans le fond aux lots ci-dessus quatrièmement décrits. Les améliorations consistant en un cottage simple loué au mois à $8 par mois faisant face à la rue Patton.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance du montant ou prix de l'adjudication en paiements égaux en billets de l'acquéreur en un et deux ans garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, lesdits billets devant porter 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à maturité et intérêt éventuel audit taux de loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat sur les montants des dits billets et intérêt dans le cas de non paiement à maturité et avoir recours au procès les propriétés devant être conservées assurées pour leur valeur aux frais de l'acquéreur et les polices d'assurances devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1905 en addition de, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication et déposer dix pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant James J. Wolfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voyez les plans à la Bourse, No 311 rue Baronne.

Par MORGAN & PEDERSEN,
WILL J. MORGAN, encanteur.
29 jan—29—fév 5 12 19 26

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

—:o:—

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Common, ilet borné par la rue St-Charles.

Aussi Propriétée rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste.

EN VERTU d'un décret en partage dans le procès d'Ellen A. Gilmore et als vs Thomas N. Gilmore et als, No 73,583—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 16 février 1905, à midi, des propriétés ci-après décrites, aux termes et conditions ci-dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Commune, désigné comme lot No 7, sur un plan fait par Hugh Grant, voyer daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel dit lot mesurant en mesure anglaise vingt pieds, et deux pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six, cent pieds et sept lignes sur la ligne du lot No huit et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une allée trente pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son ouverture sur la rue Commune et trente pieds de largeur sur l'issue du fond, laquelle allée est sujette à un usage commun dudit lot No sept et aux lots Nos un à six inclusivement.

Les améliorations consistant en un magasin en brique à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $260 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant ou dépendant à icelui, situé dans le faubourg Ste-Marie maintenant Premier District de cette ville, étant le lot No trente de l'ilet borné par les rues Camp, Julie, St. Charles et Girod, mesurant vingt sept pieds, de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Bringier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Odenis, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, louée $250 par mois.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord et l'avenue Howard, l'avenue St Charles et la rue Calliope, ayant en mesure américaine vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot de terre est désigné comme lot B sur un devis par Edgar Pilié, voyer, daté le 2 février 1906.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages, connu comme 1031 rue du Camp, occupé par N. Namias, comme magasin de fruits, loué au taux de $25 par mois, et formant avec la propriété décrite, un magasin et résidence double.

5° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Camp, Delord et avenue Howard, l'avenue St Charles et la rue Calliope, mesurant quarante pieds dix pouces de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. La dite portion de terre étant désignée comme lot "A" sur un devis dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 2 février 1905, et contigu aux lots C et B, troisièmement et quatrièmement ci-dessus décrits.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages connu comme 1025 rue du Camp, occupé par F. Nahr, épicière, etc., à un loyer mensuel de $45 et sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905.

Termes et conditions — Un tiers en plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues; les dits billets devant porter sept pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à la maturité, et intérêt éventuelle audit taux de loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat sur les montants des dits billets et intérêt en cas de non paiement à la maturité. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1905 en plus et au-dessus de leurs enchères, au moment de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication; la propriété devant être conservée assurée pour sa valeur et les polices d'assurance devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurités. Les actes de ventes devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant James J. Wolfe, notaire.

Les plans des propriétés ci-dessus peuvent être vus à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne et tous renseignements seront fournis avec plaisir par Morgan et Pedersen, agents de Propriétés Foncières et Encanteurs 331, rue Carondelet.

WILL. J. MORGAN,
Encanteur.
15 jan—15 22 29 — fév 5 12 14 16

Cicero A. Ramsey.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide encoignure Commerciale No 1201 rue Decatur à l'encoignure de la rue Hôpital.

Dans la succession de Veuve Marius Jacques Jartoux.

No 74,840—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division B.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—JEUDI le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Decatur, Chartres et Quartier, lequel dit lot mesurant vingt et un pieds onze pouces de face à la rue Decatur sur soixante et onze pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Hôpital.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement plus 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1905 en sus et au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, un dépôt 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY,
Encanteur.
Charles I. Dénégre, avocat.
22 janv—22 29—fév 5 12 19 22 23

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

—o—

Succession d'Elisabeth Kiesterman, défunte femme de John H. Strochel.

No 74,818—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div. C, daté le 12 janvier 1905 et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'encère publique le 21 février 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121 rue Touro.

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le 3me district de cette ville, dans l'ilet No 388, borné par les rues Touro (maintenant Union), Français, St Claude et Marais, laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 210 dans l'ilet No 19, sur un plan original du fond du faubourg Marigny et laquelle dite portion de terre est marquée par la lettre D, sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Adhel Dreyfous, ancien notaire en cette ville le 24 juin 1882, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Touro, par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise contenant de chaque côté 2 chambres et cuisine, le côté 1119 contenant une cuisine extra, dans chaque cour se trouve hangar, citerne, etc.

2° Nos 816 et 818 rue Galvez. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 13, dans l'ilet No 517 borné par les rues S. Galvez, Perdido, Paydras et S. Johnson, par un devis annexé à un acte passé le 1er mai 1878 pardevant O. Moral, ancien notaire en cette ville, d'après lequel devis ledit lot mesurant trente deux pieds neuf pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant trois chambres de chaque côté, et cuisine, dans la cour se trouve un grand hangar, citerne, etc.

Termes et conditions de la vente— Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an et un an et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance, transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julien B. Habana, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

15 jan—15 22 29- fév 5 12 19 21

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence à deux étages bien située et désirable,

Dans un Voisinage Aristocratique,

1315 AVENUE JACKSON,

Entre les rues Colisée et Chestnut.

SUCCESSION DE HENRY J. LEOVY.

No 68,713—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI, 14 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encère publique, en vertu d'un ordre daté le 6 février 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Josephine, Colisée et Chestnut, et mesurant 60 pieds de face à l'avenue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, la dite portion de terre commençant à un point sur l'avenue Jackson, 60 pieds de l'encoignure de l'avenue Jackson et de la rue Chestnut et est composée de tout le lot numéroté 4 et une partie des divers lots numérotés 3 et 5 sur un plan fait par Hugh Grant, voyer, daté le 30 mars 1846, et déposé pour référence en l'étude de L. E. Hunsey, alors un notaire dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat. Les améliorations sont désignées par le No 1315 Avenue Jackson, et comprennent une résidence en bois à deux étages et mansard retirée de la banquette et contenant vestibules, environ 12 chambres, chambres à bain, etc. La maison est en bon état, gentiment tapissée, manteaux de cheminées dans les chambres principales et est située dans un des voisinages les plus aristocratiques du quatrième district. La maison peut être inspectée avec une carte de l'encanteur tous les jours, de 1 à 4 heures p. m.; une jolie résidence en un placement payant.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans, représentée par des billets de l'acquéreur, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acte de vente et hypothèque devant contenir les clauses de non aliénation et confession de jugement, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Poig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 fév—11 12 19 26—mars 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COMME UNE EXPLOITATION

En Pleine Activité.

Une des buvettes les mieux situées dans la ville, ensemble avec le "stock" en main, la clientèle et le bail expirant le 30 septembre 1906.

139 rue Royale, à l'encoignure de la rue Iberville, contigue au Restaurant Fabacher.

Succession d'Emile Baumann.

No 75,388—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

VENDREDI, le 17 février 1905, à 11 heures a. m., sur les lieux, 139 rue Royale, à l'encoignure de la rue Iberville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 10 février 1905, par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

La clientèle, le stock en marchandise et le bail des lieux 139 rue Royale, à l'encoignure de la rue Iberville, occupé comme une buvette par le défunt Emile Baumann.

Renseignements complets avec les encanteurs. Une excellente occasion pour se procurer une bonne affaire payante dans le cœur de la ville.

Condition—Comptant.

F. J. Drevfous, A. D. Danziger, avocats.
11 fev—11 12 14 15 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Leda Gauche.

No 73,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier encanteur, bureau 134 rue Carondelet, — MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1905 et signé le 10 janvier 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 174 borné par les rues Paydras, Camp, North et Church (autrefois St-Francis), mesurant environ 150 pieds de face sur chacune des dites rues.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant O. T. Bonisi, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 janv—14 15 22 29—fév 5 12 14

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages Splendidement Située,

4220 RUE PRYTANEE,

Entre Berlin et Milan (Ilet rue Perrier).

A L'ENCAN, JEUDI 9 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. Wm A. Bell, arbitre en Banqueroute, dans l'affaire de Mme Wm C. Lewis, en banqueroute, No 593, Cour de District des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et daté et signé le 30 janvier 1905, je vendrais à l'enchère publique, la propriété foncière ci-dessous décrite:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous ses droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Milan, Berlin et Perrier, ledit lot étant connu comme lot 8 dans l'ilet 39 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations consistant en une résidence en bois à deux étages, contenant salon, salle à manger, 4 chambres à coucher, bain, cuisine, dépenses, chambre pour malle.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, payer pour l'acte de vente pardevant Edward Righter, Esq., notaire public et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur.
Bureau, 303 rue Baronne.

Ivy G. Kittredge, Esq., Avocat.
5 fév—5 12 19 26—mars 5 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1527-29 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1636-38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1756 rue N. Remparts. Rangée Triple, Nos 1758 60 62 Rue N. Remparts.

A l'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne.

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un placement. No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 16 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gaillat, dossier No 74,943 la propriété foncière ci-après décrite:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à icelui ou y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Dauphine (autrefois Grande Hommes), Bourgogne (autrefois Crape) et Touro (autrefois Union); le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), St Antoine, Bourgogne (autrefois Crape) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant (mesure anglaise) soixante sept pieds neuf pouces de face à la rue Nord Remparts (autrefois Remparts) sur soixante pieds de profondeur et façade la rue St Antoine, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Remparts, devant être vendues séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), Bourbon (autrefois Bagatelle), Bourgogne (autrefois Crape) et St. Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Remparts sur une profondeur et façade de soixante pieds à la rue Bourbon et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1636, 1638 et 1640 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance en un et deux ans en montants égaux, la portion de crédit étant représentée par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an, payable annuellement et devant être garantis par lien de vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance, et par une stipulation pour dix pour cent (10 0/0) honoraires d'avocat en cas d'défaut de paiement, et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles de sécurité. Les actes de ventes devant être exécutés par F. D. Charbonnet notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs respectifs, lesdits acquéreurs seront aussi requis de payer les taxes pour l'année 1905 ainsi bien que les frais de l'acte et de déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

BERNARD TITCHE, Esq., Avocat.
J. L. ONORATO Encanteur.
22 jan—22 29 - fév 5 12 19 26 28
Bureau 303 rue Baronne.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!!

LA RANGÉE DE QUATRE RESIDENCES, Nos 2627-29 31-33 Rue Rousseau, coin Quatrième, il sera vendu à l'Enchère Publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne, MARDI, le 14 FEVRIER, à MIDI.

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74,241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci-après—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, de l'ilet No 11 (maintenant 49) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Troisième et St Thomas (autrefois Fulton) d'après le plan No 38 dans les regis'res de C. E. Stringer, ancien notaire; lesdits lots mesurant comme suit, à savoir Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 32 de face à la rue Rousseau sur 118 10' de profondeur et façade à la rue Quatrième; et le lot No 2, 31' 9" de face à la rue Rousseau sur 118' 10" de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 2627—29—31—33 rue Rousseau.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a à un an et un et deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, la même devant être garanti avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement et cela par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 et 1905 devant être payées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent dudit prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs l'assurance devant être payée en cas de feu aux porteurs des billets devant être fournis par les acquéreurs en reconnaissance de la portion de crédit du prix. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

P. A. Ducros, avocat.
F. D. Charbonnet, notaire.
13 janv—13 15 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, 1108-10 RUE ST-PHILIPPE,

Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie.

A l'Encan, MARDI, le 14 FEVRIER 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 11 janvier 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, dans l'affaire de la succession de Laure Lange, Dossier No 74,569, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière et mobilière, ci-après—

La moitié indivis d'intérêt dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, St-Claude et Romparts, et désigné par le No 113, mesurant en mesure française 30 pieds, plus ou moins, de profondeur, borné sur le côté vers la rue Romparts, par la propriété d'Alexandre Pellegrini, et sur le côté vers la rue St-Claude par la propriété de Nicholas B. Théard, et dans le fond par la propriété de Mme Moran. Les améliorations consistant en un cottage double, contenant de chaque côté 4 ou 5 chambres, et connues comme les Nos 1108-10 rue St-Philippe. Loué au taux de $22 par mois.

La propriété mobilière comprenant:

1 bague en or, imitation de diamant et rubis,	1 boite de bagues	1 paire de boucles d'oreilles antiques.
1 boite cassée, divers bijoux.	1 épinglette en diamants	1 peigne de vieux bracelets en or.
1 petite boite de divers bijoux.	1 paire de boucles d'oreilles en rubis.	1 broche.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Pour la propriété foncière un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non-aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Edouard F. Henriques notaire, aux frais de l'acquéreur un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

MM. Henriques & Duchamp, avocats.
13 janv — 13 15 22 29—fév 5 12 14

J. P. Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District,

No 2820 rue Saratoga,

Près de l'avenue Washington.

Dans l'affaire de la Succession de Wm Thompson, Sr.

No 75,059—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 16 février 1905, à midi, à la Bourse d'Escan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 13 janvier 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-près décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés, se trouvant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 283, borné par les rues Saratoga, (autrefois St. Patrick) Sud Remparts (autrefois St. Denis) Sixième et Washington, désigné par le No (12) douze sur un certain plan fait par Henry Moelhausen, architecte et ingénieur civil, daté le 28 février 1846, et déposé avec W. J. Castell, ancien notaire de cette ville dans le livre de plans No 1.

Ledit lot de terre mesurant trente (30) pieds de face à la rue Saratoga sur cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une résidence double à un étage en bois connue comme le No 2820 rue Saratoga, contenant deux (2) chambres de chaque côté; cheminées doubles en briques, toit couvert en ardoises, citerne, dépendances, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant et payant en plus et au-dessus de son enchère les taxes de 1905, et faisant un dépôt comptant de vingt (20) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Edward P. Cousin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Peter G. Riddell, avocat.
15 jan—15 22 29 —fév 5 12 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Justin Dutrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,339—Division C—Attendu que Mme Louise Vidon, veuve de Justin Dutrey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Justin Dutrey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS O'NNELL, Greffier.—E. J. Meral avocat.
3 fév - 3